

• (9.00 p.m.)

C'est un point qu'il conviendrait d'examiner dans le cas des sociétés qui décident de fermer une usine canadienne. En cette ère d'automatisation et de changement il y a lieu de s'y arrêter en ce qui concerne toute l'industrie. Bon nombre de gens passeraient facilement d'une entreprise à une autre s'ils savaient qu'ils ne perdraient pas la pension qu'ils ont sans doute gagnée de la compagnie. Je ne tiens pas à m'attarder sur cette question mais je voudrais seulement mentionner la question de propriété canadienne qui nous intéresse tous. Pour cette raison notre parti appuie ce bill.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois informer la Chambre que si le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) parle maintenant il mettra fin au débat.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je veux simplement dire quelques mots pour terminer le débat. Tout d'abord, je remercie les députés qui y ont participé des points qu'ils ont soulevés. Pour ce qui est des aspects techniques dont le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a parlé avec grande compétence, il me paraît préférable d'en discuter au comité permanent où l'on peut poser des questions et apporter des réponses plus détaillées, plutôt que dans cette enceinte.

Je tiens à relever le fait qu'on a beaucoup parlé au cours du débat du comité auquel il conviendrait de renvoyer ce bill. Je dirai d'abord que ce n'est pas à moi, bien entendu, qu'il appartient d'en décider, ni dans le cas présent ni dans celui d'autres bills. La tâche en incombe à mon collègue le président du Conseil privé (M. MacEachen).

Une voix: D'après vous, c'est tout de sa faute?

L'hon. M. Basford: Je ne l'en blâme pas du tout. Je lui donne le mérite de cette décision. Après avoir écouté le député de Regina-Est (M. Burton), je sais que si le bill est renvoyé au comité des finances, du commerce et des questions économiques, il n'en reviendra jamais, le député est trop loquace. Certes, il y aurait avantage à envoyer le bill au comité de la justice et des questions juridiques. C'est la décision de mon ami le président du Conseil privé et comme il est leader du gouvernement à la Chambre, je crois que c'est une sage décision. Nous avons beaucoup entendu parler cet après-midi du mouvement d'Antigonish et du mouvement coopératif de St-Xavier. Nous avons entendu nombre de distingués diplômés de St-Xavier. J'aurais voulu entendre un des diplômés les plus célèbres que nous ayons à la Chambre et peut-être le conférencier le plus distingué, le leader actuel du gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Basford: Ce député a toujours manifesté son intérêt et son appui au mouvement coopératif en plus d'en être un dirigeant éminent. Je le félicite de l'appui, des conseils et de la courtoisie dont j'ai bénéficié lors de la préparation de ce bill au cours des entretiens interministériels et au sein du cabinet. C'est le leader de la Chambre qui a décidé que ce bill serait soumis au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Mon excellent ami, le député de Saint-Jean-Est, a bien raison de dire que nous devrions avoir un comité permanent de la consommation. Rien ne me serait plus agréable, mais le nombre des comités est déterminé par un comité de la Chambre. De nombreux comités ont étudié le Règlement de la Chambre. Ces comités constitués de députés de tous les partis ont formulé des recommandations. Aucun n'a proposé l'établissement d'un comité permanent de la consommation. Je me demande où se trouvaient les députés conservateurs lorsque ces comités ont étudié le Règlement de la Chambre. Où se trouvaient les députés néo-démocrates lorsque les comités ont étudié les modifications à apporter au Règlement? Ces comités n'ont jamais recommandé l'établissement d'un comité de la consommation. Ces député se sont-ils tus durant les séances de ces comités? Les entendons-nous parler seulement à la Chambre. J'aimerais qu'ils s'empressent d'étudier ces questions en comité et qu'ils présentent une recommandation. Je peux leur assurer que...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je suppose que les propos du ministre ont trait au comité auquel cette mesure sera renvoyée, sinon je crois qu'il pourrait facilement y remédier en revenant au sujet.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de rappeler les députés à l'ordre et je tiens compte du fait que vous n'avez pas entendu les débats cet après-midi. On a proposé de renvoyer le bill au comité permanent de la consommation, mais ce comité n'existe pas. Je traitais de la proposition de créer un tel comité et des raisons pour lesquelles il n'existe pas, notamment parce que les membres de l'opposition ont failli à leur tâche dans les divers comités. La Chambre a apporté un grand nombre de modifications au Règlement, et c'est un comité de la Chambre qui décide des comités que nous devons avoir.

Je suis satisfait de la motion dont la Chambre est saisie et qui vise à renvoyer le bill au comité permanent de la justice et des questions juridiques. On n'a pas fait valoir d'arguments sérieux pour justifier le renvoi à un autre comité ou pour démontrer la compétence supérieure d'un comité permanent dans le domaine coopératif. Le comité de la santé et du bien-être que nous avons tous en haute estime, comme le comité des finances, du commerce et des questions économiques, n'est pas plus compétent en cette matière que le comité de la justice et des questions juridiques.